

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement du 22 octobre
1995 portant désignation des membres du Conseil
communautaire de l'Aide à la Jeunesse**

A.Gt 09-04-1997

M.B. 10-07-1997

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, notamment l'article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1995 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, modifié par l'arrêté du 17 janvier 1996;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 1997,

Arrête :

Article 1er. - Démission honorable du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse est accordée à:

Lafontaine Marc,
Huet Jean,
Jonnaert Xavier,
Lambert Paul.

Article 2. - Les personnes, dont les noms suivent, sont désignées en tant que membres du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse:

Baudrenghien Alex,
Danhaive Jacqueline,
De Boevé Edwin,
delafaille Marguerite.

Article 3. - Mme Geneviève Lacroix est désignée en tant que Vice-Présidente.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er mars 1997.

Bruxelles, le 9 avril 1997.

Par le Gouvernement de la Communauté française:

La Ministre-Présidente, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX